

DÉCISION N^o : 2005-MC-3407

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 823351

DOSSIER N^o : 24693

Objet : ATS Andlauer Income Fund
Demande de visa

Vu la demande présentée le 26 août 2005;

vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus du 22 septembre 2005 de ATS Andlauer Income Fund concernant le placement de 9 324 200 parts à 10 \$ la part.

Le visa prend effet le 22 septembre 2005.

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés

FD/pg